

MAIRIE DE LANTEUIL 19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14

mairie.lantueil@orange.fr

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MAI 2020

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente, par précautions sanitaires COVID 19, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 18 mai 2020 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Séverine VIGIER, Jean-Jacques VAILLANT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Laure-Hélène MASSON, Julie BERNICAL, Jérôme TADEUSZAK, Sébastien CHABENAT, Nathalie DUBOIS, Léa DUMOND, Jean-François VERLHAC, Alain VAUZOUR, Albert LAURENT et Claude MONEGER. <u>Secrétaire de séance</u> : Laure-Hélène MASSON
En exercice	15	
Présents	15	
Pour	15	
Contre	/	
Abstention	/	

Monsieur Christian DERACHINOIS, maire sortant, accueille les élus installés dans leurs fonctions depuis le 18 mai 2020. Après avoir fait l'appel, tous les conseillers sont présents et respectent les consignes sanitaires et la distanciation dans la salle des fêtes, la séance est publique cependant limitée à cinq personnes (lettre à Monsieur le Sous-Préfet de Brive le 18 mai 2020 informant le changement habituel du lieu des séances et la limitation du public), Monsieur Christian DERACHINOIS, cède la présidence de séance à Monsieur Jean-Jacques VAILLANT, plus âgé des membres présents. Madame Laure-Hélène MASSON est désignée secrétaire de séance Monsieur VAILLANT prend la présidence et formule un discours de bienvenue à l'assemblée et exprime le bonheur de se retrouver après cette période de confinement.

Le président de séance annonce qu'en vertu des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGTC le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Le président de séance remet à chaque élu les bulletins vierges pour procéder au vote.

Monsieur Le Président de séance demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

Monsieur Christian DERACHINOIS propose sa candidature à l'élection de Maire.

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Christian DERACHINOIS recueille les 15 voix et Monsieur le Président de séance déclare Monsieur Christian DERACHINOIS élu Maire et immédiatement installé. Monsieur Jean-Jacques VAILLANT, ainsi que l'assemblée, félicite le nouveau maire et donne la Présidence de séance à Monsieur Le Maire.

Monsieur le maire remercie l'assemblée et propose de déterminer le nombre d'adjoints pour l'appuyer dans sa fonction élective.

Objet : détermination du nombre d'adjoints

En vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil. (15X30% = 4.5 soit maximum 4 adjoints)

Monsieur Le Maire propose de fixer à trois le nombre d'adjoints.

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide :

- de fixer à trois le nombre des adjoints.
- de confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien cette décision.

En fonction du nombre déterminé de trois adjoints au Maire, Monsieur Le maire propose de désigner les trois adjoints et qu'en vertu des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGTC les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Le président de séance remet à chaque élu les bulletins vierges pour procéder au vote.

1^{er} adjoint.

Monsieur Alain VAUZOUR est candidat

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombres de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Monsieur Alain VAUZOUR est proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

Monsieur VAUZOUR remercie l'assemblée

2^{ème} adjoint

Madame Julie BERNICAL est candidate

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombres de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Madame Julie BERNICAL est proclamée 2^{ème} adjoint et immédiatement installée.

Madame BERNICAL remercie l'assemblée.

3^{ème} adjoint

Monsieur Sébastien CHABENAT est candidat.

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombres de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Sébastien CHABENAT est proclamé 3^{ème} adjointe et immédiatement installé.

Monsieur CHABENAT remercie l'assemblée.

Objet : Indemnités de fonction du maire et des adjoints

En vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil a fixé à trois le nombre d'adjoints, leurs indemnités seront calculées à compter du 26 mai 2020 selon le calcul suivant :

Elus	Indemnités maximales	% voté à appliquer au 26.05.2020	Montant brut mensuel en référence à l'indice 1027 (3889.40 € brut mensuel)
Maire	1 567.43	30.23 %	1175.77
1 ^{er} adjoint	416.17	10.7 %	416.17
2 ^{ème} adjoint	416.17X2 = 832.34	8.03 %	312.32
3 ^{ème} adjoint		8.03%	312.32
TOTAL	2 815.94		2 216.58

A l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ces calculs d'indemnités,
- de confier à Monsieur Le Maire le soin de fixer par arrêté les différentes délégations de fonction à compter du 26 mai 2020
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020.

Objet : Désignation des représentants de la commune au Syndicat mixte BELLOVIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article [L. 2121-21](#) du CGCT précisant les modalités de vote des décisions du Conseil municipal ;

Vu l'article [L. 5211-1](#) du CGCT rendant l'article [L. 2121-21](#) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article [L. 5711-1](#) du CGCT précisant les modalités de désignation des représentants des communes et EPCI membres d'un syndicat mixte fermé.

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte BELLOVIC par la fusion des syndicats BBMEau, Roche de Vic et SIERB et notamment son article 2 précisant que BELLOVIC reprend toutes les compétences des syndicats fusionnés au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC au 1er janvier 2020 ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Lanteuil adhère au Syndicat Mixte Bellovic pour la compétence suivante :

- Eau potable ;

Les statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC précisent que chaque commune membre est représentée au sein du Comité syndical par **un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant**.

Conformément à l'article [L. 5711-1](#) du CGCT, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Monsieur le Maire propose que la Commune de Lanteuil soit représentée, au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte BELLOVIC par les membres du Conseil municipal suivants :

- Délégué titulaire au Syndicat Mixte BELLOVIC : Monsieur Alain PARIS
- Délégué suppléant au Syndicat Mixte BELLOVIC : Monsieur Jean-François LAFAURIE

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret (afin de respecter les précautions sanitaires) pour la désignation des délégués de la Commune au sein du Syndicat Mixte BELLOVIC ;
- **Désigne** :
 - Délégué titulaire au Syndicat Mixte BELLOVIC : Monsieur Alain PARIS
 - Délégué suppléant au Syndicat Mixte BELLOVIC : Monsieur Jean-François LAFAURIE

Objet : Désignation des représentants de la commune au Comité syndical FDEE 19

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Lanteuil adhère à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) et qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Monsieur le Maire propose que la Commune de Lanteuil soit représentée, au sein du Comité syndical FDEE19 par les membres du Conseil municipal suivants :

- Délégués titulaires :
 - Monsieur Christian DERACHINOIS
 - Monsieur Sébastien CHABENAT
- Délégués suppléants :
 - Monsieur Alain PARIS
 - Monsieur Jean-François LAFAURIE

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret (afin de respecter les précautions sanitaires) pour la désignation des délégués de la Commune au sein du Comité Syndical FDEE 19 ;
- Désigne :

- Délégués titulaires :
 - Monsieur Christian DERACHINOIS
 - Monsieur Sébastien CHABENAT
- Délégués suppléants :
 - Monsieur Alain PARIS
 - Monsieur Jean-François LAFAURIE

Objet : Désignation des représentants de la commune au Comité syndical SIRTOM de Brive

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Lanteuil bénéficie de la collecte et du traitement des déchets ménagers et qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical.

Monsieur le Maire propose que la Commune de Lanteuil soit représentée, au sein du Comité syndical SIRTOM de Brive

par les membres du Conseil municipal suivants :

- Délégué titulaire :
 - Monsieur Alain VAUZOUR
- Délégué suppléant :
 - Monsieur Claude MONEGER

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret (afin de respecter les précautions sanitaires) pour la désignation des délégués de la Commune au sein du SIRTOM ;
- Désigne :

- Délégué titulaire :
 - Monsieur Alain VAUZOUR
- Délégué suppléant :
 - Monsieur Claude MONEGER

Objet : Commissions municipales

Au cours de chaque séance, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social, enseignement, urbanisme, environnement, habitat, ... Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Le conseil Municipal souhaite former les commissions suivantes :

Commission des finances :

Monsieur Christian DERACHINOIS
Monsieur Jérôme TADEUSZAK
Monsieur Sébastien CHABENAT
Madame Laure-Hélène MASSON
Monsieur Claude MONEGER
Monsieur Alain VAUZOUR
Monsieur Jean-Jacques VAILLANT
Madame Séverine VIGIER
Madame Julie BERNICAL

Commission voirie-Travaux

Monsieur Christian DERACHINOIS
Monsieur Alain VAUZOUR
Monsieur Jean-François LAFURIE
Monsieur Sébastien CHABENAT
Monsieur Claude MONEGER
Monsieur Jérôme TADEUSZAK
Monsieur Albert LAURENT
Monsieur Jean-François VERLHAC
Madame Léa DUMOND

Commission communication

Monsieur Christian DERACHINOIS
Madame Nathalie DUBOIS
Madame Léa DUMOND
Madame Laure-Hélène MASSON
Monsieur Sébastien CHABENAT
Monsieur Jérôme TADEUSZAK
Madame Julie BERNICAL

Commission vie scolaire

Madame Séverine VIGIER
Madame Julie BERNICAL
Madame Nathalie DUBOIS
Madame Léa DUMOND
Monsieur Alain VAUZOUR
Madame Laure-Hélène MASSON
Monsieur Jean-François VERLHAC

Commission Développement durable - Agenda 21

Monsieur Christian DERACHINOIS
Monsieur Sébastien CHABENAT
Monsieur Albert LAURENT
Monsieur Alain VAUZOUR
Monsieur Jean-François LAFURIE

Monsieur Alain PARIS
Madame Laure-Hélène MASSON
Madame Julie BERNICAL
Madame Nathalie DUBOIS

Commission aménagement de l'espace (PLUi)

Monsieur Christian DERACHINOIS
Monsieur Alain VAUZOUR
Madame Séverine VIGIER
Monsieur Claude MONEGER
Monsieur Albert LAURENT
Madame Julie BERNICAL
Madame Laure-Hélène MASSON
Monsieur Sébastien CHABENAT

Objet : Correspondant défense

Monsieur Le Maire informe l'assemblée sur la nécessité de désigner un correspondant défense.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de désigner correspondant défense :

Monsieur Jean-François LAFURIE.

La prochaine réunion pour installer les commissions se déroulera le lundi 8 juin 2020.

Le vote du budget le 29 juin 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H23.